



**KPMG AUDIT RHÔNE ALPES AUVERGNE**

**Bourgogne Nord**  
6, rue Paul Verlaine  
B.P. 67025  
21070 Dijon Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)3 80 78 86 10  
Télécopie : +33 (0)3 80 73 36 59  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**FONDS DE DOTATION ESC DIJON  
BOURGOGNE**

**Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013  
**FONDS DE DOTATION ESC DIJON BOURGOGNE**  
29 rue Sambin – 21000 DIJON  
*Ce rapport contient 8 pages*  
Référence : IF/NR



**KPMG AUDIT RHÔNE ALPES AUVERGNE**

**Bourgogne Nord**  
6, rue Paul Verlaine  
B.P. 67025  
21070 Dijon Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)3 80 78 86 10  
Télécopie : +33 (0)3 80 73 36 59  
Site internet : www.kpmg.fr

FONDS DE DOTATION ESC DIJON BOURGOGNE

Siège social : 29 rue Sambin – 21000 DIJON

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués au domaine associatif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

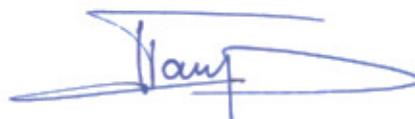
## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité adressé aux membres du conseil.

Dijon, le 19 mai 2014

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne



Isabelle FANJAS

FONDS DE DOTATION ESC DIJON BOURGOGNE

BILAN AU 31/12/2013

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	2012	PASSIF	NET	2012
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:					CAPITAL		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					RESERVES		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					REPORT A NOUVEAU		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>0</b>	<b>0</b>
					PROVISIONS REGLEMEENTEES	<b>0</b>	<b>0</b>
					<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>FONDS DEDIES</b>		
STOCKS					TOTAL FONDS DEDIES	<b>4 538</b>	<b>3 958</b>
AVANCES ET ACOMPTES VERSES						<b>4 538</b>	<b>3 958</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES					<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
AUTRES							
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	<b>32 138</b>		<b>32 138</b>	<b>31 556</b>	<b>DETTES</b>		
DISPONIBILITES (AUTRES QUE CAISSE)					EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
CAISSE					AVANCES ET ACOMPTES RECUS		
					DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	<b>600</b>	<b>598</b>
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					AUTRES DETTES	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>32 138</b>	<b>0</b>	<b>32 138</b>	<b>30 000</b>	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	<b>27 600</b>	<b>27 728</b>
					<b>TOTAL DETTES</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>32 138</b>	<b>0</b>	<b>32 138</b>	<b>30 000</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>32 138</b>	<b>30 000</b>

**FONDS DE DOTATION ESC DIJON BOURGOGNE**  
**COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2013**

<b>CHARGES</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Achats mmarchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock			Production		
Autres charges externes	2 420	1 314	Subventions d'exploitation	30 000	30 000
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits (dons)		
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales					
Subventions accordées par le fonds	27 000	27 000			
Autres charges					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>29 420</b>	<b>28 314</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
<b>DOTATIONS AFFECTEES A UTILISER</b>					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>

FONDS DE DOTATION  
ESC DIJON BOURGOGNE

---

**ANNEXE**  
**Exercice 2013**

---

## **A -- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

### **I - EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

NEANT

### **II - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX**

Les règles générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- ❖ Continuité de l'exploitation
- ❖ Permanence des méthodes
- ❖ Indépendance des exercices
- ❖ Comptabilisation en coûts historiques
- ❖ Présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe

## **A - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

### **I - BILAN ACTIF**

Le Fonds de dotation ne possède pas de biens propres.

### **II - BILAN PASSIF**

Le Fonds de dotation ne possède pas de capital.  
Il a été constitué sans dotation initiale.

Le capital du fonds pourra être constitué de donations et legs autres que des dons manuels.

#### **FONDS DEDIES**

Les fonds dédiés d'un montant de 4 538 € représentent les sommes réservées au fonctionnement du fonds.

## **B - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

Le Fonds de dotation a conclu en 2011 une convention de mécénat avec le CREDIT AGRICOLE de CHAMPAGNE-BOURGOGNE portant sur 90 000 €.

Au titre de l'exercice 2013, le Fonds de dotation a collecté la somme de 30 000 €.

Le Fonds de dotation a alloué 27 000 € à l'Association de Gestion de l'ESC Dijon-Bourgogne (AGESC) et 3 000 € pour les frais de fonctionnement du fonds.

Le compte de résultat est présenté à l'équilibre.

## **C - INFORMATION COMPLEMENTAIRE**

### HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ils se sont élevés à 500 € HT pour l'exercice 2013.

### FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Une somme de 3 000 € a été allouée au fonds de dotation pour assurer les frais de gestion.  
Le solde de 580 € est porté au compte 195 « Fonds dédiés sur dons manuels ».